



L'Europe
locale & régionale

Présentation du CCRE

Une Europe pour nos municipalités et régions



Conseil des Communes
et Régions d'Europe

Qui sommes-nous ?

L'Europe locale et régionale depuis 1951

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus importante et la plus ancienne association de collectivités territoriales en Europe. Elle est la seule organisation à fédérer les associations nationales d'autorités locales et régionales de 41 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires - locaux, intermédiaires et régionaux.

Depuis sa création en 1951, le CCRE promeut la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens.

Notre travail s'organise autour de deux piliers :

- 1. Influencer sur les politiques européennes** dans tous les domaines affectant les municipalités et les régions ;
- 2. Constituer un forum de débat et de coopération** entre les autorités locales et régionales en Europe via nos associations nationales.

Le CCRE est également la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), par laquelle nous représentons les collectivités européennes au niveau international.

Fondé en 1951

57 associations membres

41 pays

150 000 collectivités

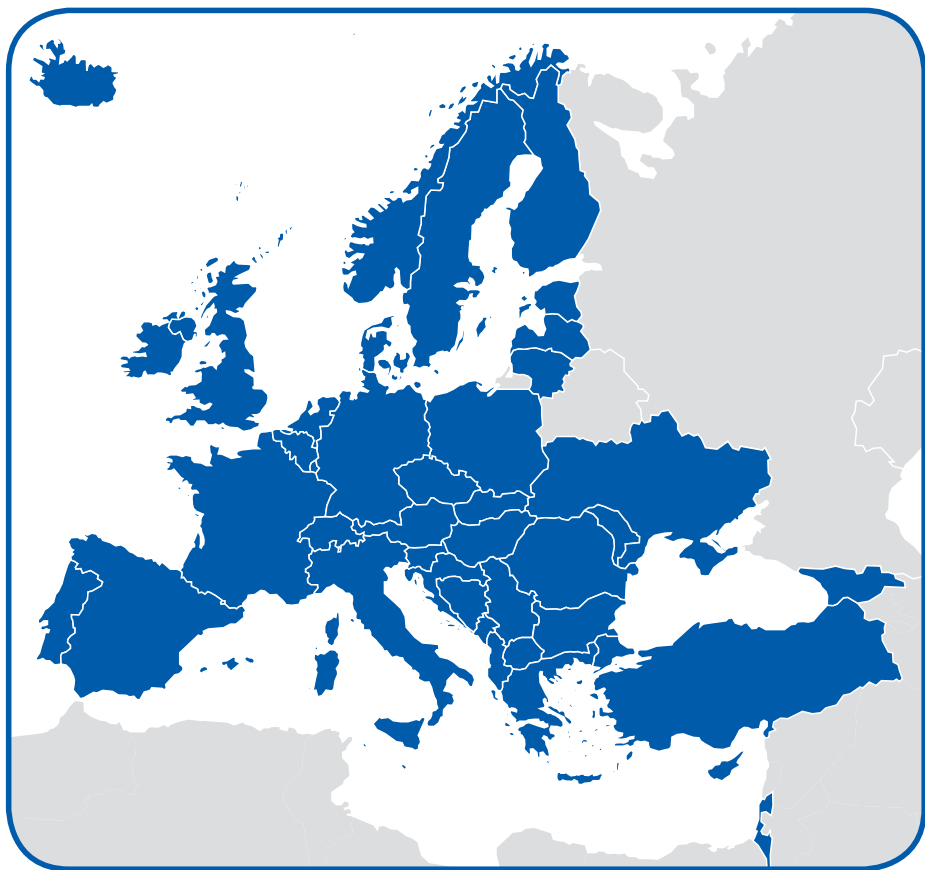
Nos membres

150 000 collectivités regroupées au sein des 57 associations membres du CCRE

Les membres du CCRE sont les associations nationales de collectivités, elles-mêmes ayant comme membres les autorités locales et régionales de leurs pays respectifs.

Le CCRE compte 57 associations membres dans 41 des 47 pays membres du Conseil de l'Europe, dont les 27 Etats membres de l'Union européenne (UE).

Celles-ci représentent quelques 150 000 collectivités au total.



Que faisons-nous ?

Une organisation engagée au service de l'Europe des territoires

Les activités du CCRE s'articulent autour de cinq domaines thématiques qui affectent tous les volets de la vie des citoyens européens et des collectivités qui les représentent :

- Démocratie, citoyenneté et élargissement 6
- Gestion efficace des ressources et environnement 10
- Partenariat, coopération et affaires mondiales 14
- Cohésion économique, sociale et territoriale 16
- Gouvernements locaux et régionaux : employeurs et prestataires de services 18

La législation européenne affecte plus de 60% des politiques mises en œuvre par les villes, municipalités et régions. Le CCRE agit avec ses membres pour que leurs intérêts soient pris en compte lors de l'élaboration des politiques européennes. Nous intervenons dès le début du processus législatif, auprès de la Commission européenne et jusqu'à l'adoption des amendements sur lesquels le Parlement européen doit se prononcer.

La législation européenne affecte

plus de **60%**

des politiques locales et régionales



www.ccre.org

Le CCRE est également une plateforme d'échanges et de débats politiques et techniques. Nous constituons un lieu de partage et d'apprentissage pour nos membres et les collectivités territoriales. Tous les ans, le CCRE organise des réunions techniques, débats, conférences et séminaires sur des sujets pertinents pour les collectivités.

De plus, le CCRE publie un certain nombre d'études et de publications tels que le *Livre blanc pour une citoyenneté active*, les *Chiffres clés de l'Europe locale et régionale* et *Gouvernements locaux et régionaux en Europe* sur les structures et compétences des collectivités européennes.

Enfin, le CCRE est l'initiateur de documents politiques importants pour la gouvernance locale et régionale en Europe comme la Charte des libertés communales (adoptée en 1953) qui a inspiré la Charte de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe, adoptée en 1985. Nous sommes également à l'origine de la Charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, adoptée en 2006 et signée par plus de 1 300 collectivités territoriales en Europe.

Démocratie, citoyenneté et élargissement

Premier échelon dans le système démocratique, les autorités locales et régionales sont les mieux placées pour permettre aux citoyens de participer au processus de décision. Ainsi, depuis ses débuts en 1951, le CCRE place l'idée d'une Europe unie, fondée sur le principe de subsidiarité et sur l'autonomie locale et régionale, au cœur de ses priorités.

Dès lors, le CCRE plaide pour un renforcement du rôle des municipalités et régions en Europe, sur la base des principes ancrés dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Pour atteindre cet objectif, le CCRE travaille en collaboration avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe et avec le Comité des Régions de l'UE.

Par ailleurs, le CCRE et ses membres encouragent la participation pleine et entière des citoyens à la construction

de l'Europe à travers les jumelages des villes et d'autres activités impliquant les citoyens.

Nous avons lancé un appel pour un nouveau modèle de gouvernance en Europe

Le CCRE a organisé en décembre 2011 une conférence de haut-niveau conjointement avec les trois autres grands réseaux européens d'autorités locales et régionales, au cours de laquelle a été lancé un appel en faveur de la « gouvernance en partenariat ». Cette approche tend à mobiliser le niveau local, régional, national et européen, sans oublier la société civile et les acteurs locaux des secteurs économique, scientifique, de la recherche et du monde académique pour la préparation et la mise en œuvre des politiques européennes.

“ Le CCRE et ses membres doivent être considérés comme des partenaires clés, car ils représentent le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens et le meilleur relais sur le terrain pour les politiques européennes. La gouvernance en partenariat participera à la création d'un sentiment de propriété parmi tous et à établir la confiance envers le projet européen. ”

Wolfgang Schuster,
Ancien Maire de Stuttgart
et Président du CCRE



“ *La crise actuelle devrait amener l'Europe à définir un nouveau modèle de croissance, fondé sur le développement local et l'innovation. Cela n'est possible que si les Etats préservent l'indépendance financière des autorités locales et régionales et leur capacité d'agir.* ”

Annemarie Jorritsma,
*Maire d'Almere,
Présidente de l'Association des
Municipalités Néerlandaises (VNG)
et Co-présidente du CCRE*

Nous avons analysé l'impact de la crise à l'échelon local et régional

En 2011, le CCRE a lancé un Observatoire sur la crise et la décentralisation, afin de surveiller l'état des finances locales et régionales et d'analyser les effets de la crise dans toute l'Europe. En 2012, deux études ont été publiées dans ce domaine en collaboration avec le CCRE : *Gouvernance locale en temps critiques – des politiques pour la crise, le redressement et l'avenir durable* (Conseil de l'Europe) et *Les finances publiques territoriales dans l'Union européenne* (Dexia Crédit Local).

Et demain ?

- Rédiger un rapport sur l'état de la décentralisation en Europe et les conséquences de la crise sur la répartition des pouvoirs et les relations entre les différents niveaux de gouvernance.

Nous avons fait un pas de plus pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

En mars 2012, le CCRE a créé un Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, avec le soutien du gouvernement national suédois et l'Association Suédoise des Pouvoirs Locaux et des Régions (SALAR). Cet Observatoire a pour objectif d'assister les quelque 1 300 municipalités et régions signataires de la Charte à travers toute l'Europe à mettre au point des politiques d'égalité des genres grâce à des actions et des initiatives mises en œuvre au niveau local.

A cet effet, le CCRE a lancé en 2013 un site web pour l'Observatoire, afin de présenter les exemples et les bonnes pratiques en matière de politiques d'égalité des genres. Il comprend un guide sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action, ainsi qu'un atlas des différentes villes signataires et de leurs engagements.

Et demain ?

- Mettre en place un réseau de coordinateurs pour l'égalité des genres, issus des associations nationales du CCRE, afin d'établir un lien entre les signataires dans leur pays et suivre la mise en œuvre de la Charte au niveau local.
- A plus long terme, développer un système d'indicateurs, afin de mieux surveiller la mise en œuvre de la Charte sur le terrain.

“ Il n'y a pas de vraie démocratie sans égalité des genres et sans la participation pleine et entière de tous les citoyens à la vie locale. Nous sommes fiers de soutenir les municipalités dans leurs engagements en matière d'égalité. ”

Ewa Samuelsson,

Maire-adjointe de la Ville de Stockholm

www.charte-egalite.eu



“ Avec 20 000 partenariats dans toute l'Europe, le jumelage demeure un outil essentiel et efficace pour tisser des liens entre les populations des différents Etats membres.

Il contribue aussi résolument à la construction d'une Europe par et pour les citoyens. ”

Louis Le Pensec,
Président d'honneur de l'AFCCRE,
Vice-président du CCRE et
ancien ministre français

Le site web des jumelages, avec un système de recherche de partenaires, est disponible en plus de 20 langues.

www.twinning.org

Nous avons encouragé une citoyenneté européenne active

Du 29 septembre au 1^{er} octobre 2011, le CCRE a organisé à Rybnik, en Pologne, un Congrès sur la citoyenneté et les jumelages, au terme d'un processus de réflexion de deux années mené entre représentants des gouvernements locaux et régionaux, la société civile et les institutions européennes. Il en a résulté un *Livre blanc pour une citoyenneté européenne active*, qui ouvre de nouvelles perspectives sur les actions conduites par les collectivités en faveur d'une citoyenneté européenne active et plus particulièrement sur le rôle des municipalités en matière de jumelage.

Et demain ?

- Mener des actions de lobbying auprès de la Commission et du Parlement européen, afin que le programme « L'Europe pour les citoyens » 2014-2020 garantisse un soutien financier et politique solide pour les jumelages des villes et les réseaux de municipalités.
- Encourager la participation active des autorités locales et régionales et de leurs citoyens à l'Année européenne des citoyens en 2013.

Efficacité des ressources et environnement

Le monde est confronté à une utilisation croissante de ses ressources naturelles, comme les combustibles fossiles, l'eau, le sol, l'air, les métaux, les minéraux et le bois, ce qui exerce un impact négatif sur le climat, l'environnement et sur notre santé. Dès lors, l'utilisation efficace et durable des ressources est devenue un objectif politique en Europe, soutenu par le CCRE et les gouvernements locaux et régionaux que nous représentons à travers nos associations membres.

En effet, les municipalités et les régions sont concernées par différents aspects des politiques relatives aux ressources. Par exemple, elles assurent la fourniture de biens vitaux et de services de base aux citoyens, y compris l'eau et l'air de bonne qualité, la gestion des déchets et des eaux usées, l'énergie et les transports publics.

La politique environnementale est souvent liée à l'exploitation des ressources et cherche à gérer ou éviter les effets négatifs sur ces dernières. Toutes les politiques environnementales et les législations importantes sont décidées à l'échelon européen et c'est pourquoi le CCRE a placé la législation de l'UE pour ces différents domaines au cœur de nos activités.

Les autorités locales et régionales peuvent contribuer dans une large mesure à une production et à une utilisation efficace et durable de l'énergie. Dans de nombreux pays européens, elles interviennent en tant que fournisseur d'énergie et en produisent à partir de sources renouvelables, comme les déchets ou la biomasse. Elles sont aussi des consommatrices d'énergie importantes, puisqu'elles ont besoin de chauffage et d'énergie électrique pour leurs bâtiments, les logements sociaux et l'éclairage public.



“ *Nous souscrivons pleinement aux objectifs de l'UE pour améliorer l'efficacité énergétique. Cependant, face à la situation économique actuelle et au manque de ressources financières, les autorités locales et régionales ne peuvent s'engager à remplir un objectif annuel contraignant pour la rénovation de leurs bâtiments, comme proposé à l'origine par la Commission. Par conséquent, nous nous félicitons que le texte final offre plus de flexibilité.* ”

Erwin Mohr,
*Maire de Wolfurt et
Vice-président de l'Association
des Municipalités Autrichiennes*

Nous avons contribué aux débats et à la prise de décisions sur les déchets, le changement climatique et la durabilité

Le CCRE a récemment participé au débat et au processus de prise de décision concernant les différentes initiatives : déchets (biodégradables, électriques et électroniques), qualité de l'air, eau, environnement urbain et mobilité urbaine. Nous avons également contribué au débat sur le changement climatique au niveau européen et, à travers notre organisation mondiale CGLU, soutenu des actions relatives à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui a eu lieu en 2009 à Copenhague, au Danemark.

Par ailleurs, en tant que membre fondateur de la Campagne européenne des villes durables, le CCRE participe à des conférences organisées tous les trois ans, qui réunissent les signataires de la Charte d'Aalborg (1994) et des Engagements d'Aalborg (2004). Ces rencontres ont pour objectif de motiver les gouvernements locaux et régionaux à poursuivre leur travail en faveur de la durabilité.



Et demain?

- Contribuer au débat et influencer le processus de prise de décision dans le cadre de la révision de la législation actuelle sur la qualité de l'air, les déchets et l'eau. Cette révision s'inscrit dans une approche plus large de la Commission, telle qu'elle ressort de sa *Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources*.
- Participer activement à la 7^e Conférence européenne sur les villes durables, qui aura lieu à Genève, en Suisse, du 17 au 19 avril 2013.

Nous avons influé sur le débat concernant l'efficacité énergétique et poursuivi notre implication active dans la Convention des Maires

Le CCRE et ses membres ont été activement impliqués dans le débat sur la nouvelle directive sur l'efficacité énergétique qui a été adoptée par le Parlement européen en septembre 2012. Nous avons plaidé avec succès pour une plus grande flexibilité dans l'identification et la mise en œuvre des mesures avec un meilleur ratio coût-efficacité, afin d'accroître l'efficacité énergétique et d'adapter ces mesures aux contextes locaux, régionaux et nationaux et aux moyens financiers disponibles.

www.eumayors.eu

“ Grâce à la Convention des Maires, la Ville de Cadix traduit son engagement politique de lutter contre le changement climatique en actions concrètes et partage ce succès avec d'autres autorités locales à travers l'Europe! ”

Teófila Martínez Saiz,
Maire de Cadix

En des termes plus pratiques, le CCRE est membre du Bureau de la Convention des Maires, où nous assistons les promoteurs de la Convention (associations et réseaux régionaux, nationaux et européens d'autorités locales) et organisons des événements (conférence annuelle, ateliers, etc.). Plus de 4 600 maires se sont d'ores et déjà engagés à réduire leur consommation d'énergie et leur émission de CO₂, 18 associations membres du CCRE étant aussi devenues des promoteurs actifs de la Convention dans leur pays. Le CCRE encourage l'extension de la Convention aux pays voisins de l'UE, notamment en Europe du Sud-Est.

Et demain ?

- Co-organiser la Cérémonie annuelle de la Convention des Maires, qui aura lieu le 24 juin 2013 à Bruxelles, en Belgique.

Partenariat, coopération et affaires mondiales

Le CCRE est la section européenne et membre fondateur de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). En sa qualité de principale organisation représentative des gouvernements locaux et régionaux en Europe, nous sommes un acteur majeur des politiques de coopération et d'échanges entre les gouvernements locaux européens et leurs homologues du monde entier.

Depuis 2008, le CCRE héberge le secrétariat de PLATFORMA, la plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement. Cette plateforme permet aux collectivités et à leurs associations de se coordonner pour parler d'une seule voix auprès des institutions européennes en matière de coopération au développement.

Nous avons œuvré pour faciliter l'accès aux financements européens pour la coopération

Dans la perspective de la programmation européenne 2014-2020, PLATFORMA a développé des positions sur le futur de la politique européenne de développement et ses modalités de mise en œuvre, transmises au Parlement européen et au Conseil de l'UE. Les propositions élaborées visent à rendre les programmes européens de coopération plus accessibles et à renforcer le soutien de l'UE à la coopération décentralisée. D'autre part, PLATFORMA appelle l'UE à intégrer dans ses politiques de coopération les principes de soutien à la démocratie locale et à la décentralisation dans les pays partenaires.

“ Un bon nombre de défis posés à l'échelle mondiale trouvent des réponses dans l'action locale. C'est pourquoi nous croyons que l'expérience de uns peut bénéficier à tous. Les villes et les régions européennes que nous représentons et leurs homologues du monde entier peuvent imaginer ensemble des solutions durables. ”

António Costa,
Maire de Lisbonne,
Président délégué du CCRE
et Co-président de CGLU

www.cities-localgovernments.org
www.platforma-dev.eu



Le CCRE a lancé un réseau pour la coopération Nord-Sud afin de faciliter l'échange d'expériences entre ses membres, contribuer aux travaux de PLATFORMA et définir les priorités du CCRE au sein de CGLU.

Et demain ?

- Organiser le débat sur le futur de la politique européenne pour la coopération au développement pour les cinq à dix prochaines années. En effet, une consultation sera lancée par la Commission européenne via le réseau de PLATFORMA au courant de 2013.
- Mener une réflexion avec les pays partenaires de l'UE afin d'élaborer des recommandations pour améliorer le soutien qu'apporte l'UE aux collectivités dans ses pays partenaires.

Nous avons porté la parole européenne dans le monde

Section européenne de CGLU, le CCRE coordonne l'action des membres européens et facilite leur participation aux activités de l'organisation internationale. Les européens animent notamment les travaux sur l'efficacité de l'aide, l'égalité des chances, la décentralisation, la diplomatie des villes, le changement climatique, la mobilité urbaine et la culture.

Le CCRE soutient la demande de reconnaissance officielle de CGLU auprès des Nations Unies (ONU) comme observateur permanent. Lors de la conférence Rio+20 en juin 2012, l'ONU a officiellement reconnu les autorités locales et régionales comme des acteurs clés du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

Et demain?

- Assurer la coordination de la contribution pour l'Europe au rapport d'étude de CGLU sur la décentralisation dans le monde, publié tous les trois ans sur une thématique particulière. La prochaine édition de ce rapport est prévue pour 2014 et portera sur les services publics locaux.

Cohésion économique, sociale et territoriale

Le CCRE soutient une politique européenne de cohésion forte afin de réduire les disparités entre les territoires et d'assurer aux autorités locales et régionales un rôle déterminant dans le développement territorial, économique et social durable, ainsi que dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des politiques de l'UE. Ceci est d'autant plus important que la législation européenne affecte plus de 60% des questions quotidiennement à l'ordre du jour des administrations locales et régionales.

Nous avons fait du lobbying en faveur d'une politique de cohésion forte

Au terme de plusieurs mois de lobbying auprès de la Commission et du Parlement européen sur les nouveaux projets de règlements sur la cohésion (2014-2020), le CCRE et ses membres ont vu leurs efforts récompensés en juillet 2012, après un premier vote au sein de la Commission parlementaire sur le développement régional (REGI). Les députés européens ont entériné de nombreux amendements proposés par le CCRE et ses membres. Ainsi, a notamment été approuvé le principe de partenariat, qui prévoit que les municipalités et régions seront davantage impliquées dans la préparation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des fonds de cohésion. De plus, une nette distinction a été établie entre les autorités publiques et les autres acteurs impliqués

“ Il est indispensable de mobiliser et impliquer divers acteurs et ressources sur nos territoires afin d'arriver à un développement local durable. Les institutions européennes doivent tenir compte de la manière dont le niveau local perçoit son rôle dans la mise en oeuvre des politiques de développement territorial. ”

Carola Gunnarsson,
Vice-présidente de l'Association
Suédoise des Pouvoirs Locaux et
des Régions (SALAR)



“ *Le dialogue intergénérationnel est un élément essentiel pour la transmission de savoir, d'aptitudes et de valeurs entre les générations.* ”

Andris Jaunsleinis,
Membre du Conseil municipal de Ventpils et Président de l'Association Lettonne des Gouvernements Locaux et Régionaux (LPS)

Et demain ?

- Poursuivre le lobbying afin que le développement local durable devienne un pilier central des prochains règlements sur la cohésion. Et plus particulièrement, renforcer le principe de partenariat, et assurer ainsi un rôle actif aux autorités locales et régionales.

Nous avons encouragé le dialogue intergénérationnel pour un développement plus cohérent

Le CCRE était l'un des acteurs officiels de l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations. Dans ce contexte, nous avons, avec le soutien de nos membres, fait la promotion de la solidarité intergénérationnelle

tout au long de l'année et organisé plusieurs manifestations afin de favoriser l'échange d'expertise en la matière.

Et demain ?

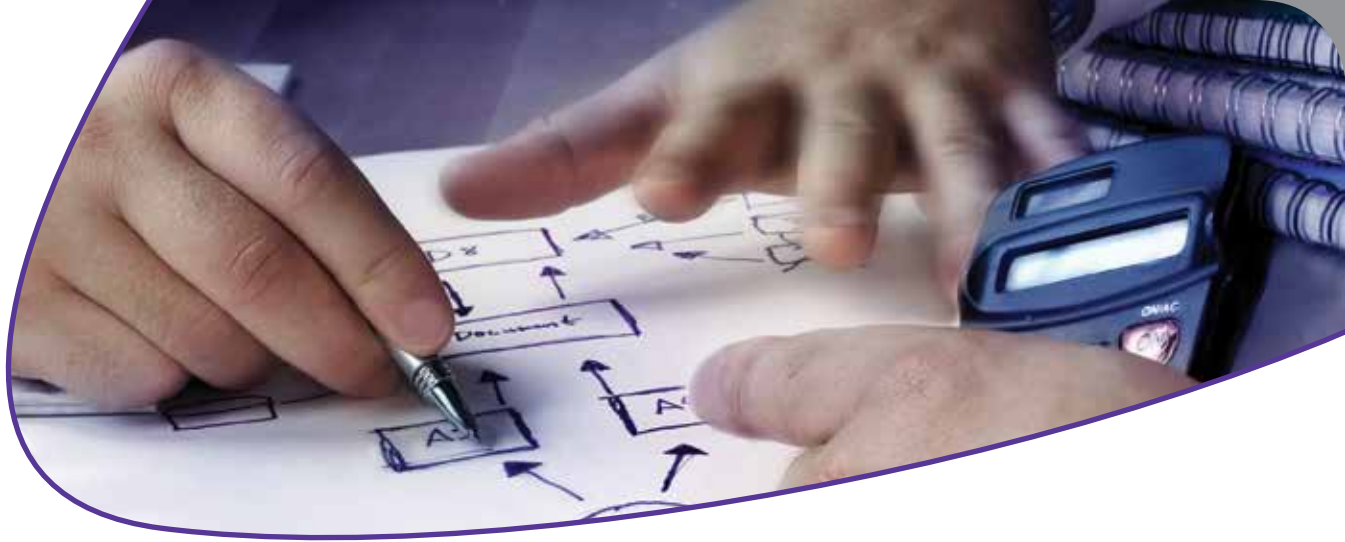
- Continuer à travailler en faveur de la solidarité intergénérationnelle pour assurer le suivi de l'année européenne 2012, en apportant notre contribution à la réflexion sur un éventuel pacte du changement démographique.
- Echanger sur la diversité et l'intégration sociale dans le cadre du débat du CCRE sur la réorganisation des services publics, plus particulièrement sous l'angle d'une meilleure intégration des employés issus de l'immigration dans les administrations locales et régionales.

Gouvernements locaux et régionaux : employeurs et prestataires de services

Education, action sociale, développement économique, logement, aménagement du territoire, environnement, culture et loisirs : les collectivités territoriales européennes sont sur tous les fronts et souvent en première ligne pour assurer la bonne délivrance des services à la population. Premier employeur en Europe, elles sont aussi un moteur de la croissance économique et réalisent plus des deux tiers des investissements publics, soit 1,6% du PIB européen.

Regroupées au sein de leurs associations nationales fédérées par le CCRE, les autorités locales et régionales partagent l'objectif d'offrir des services publics de qualité pour répondre aux attentes des citoyens.

De plus, le CCRE représente les autorités locales et régionales au sein du Comité européen pour le dialogue social. Employeurs et syndicats y discutent des politiques de l'emploi ainsi que des évolutions du marché du travail et de la réglementation européenne.



“ Nous disposons d'une occasion unique pour s'assurer que les règles de passation des marchés publics soient adaptées à leurs objectifs. Des règles plus simples faciliteront l'action des autorités publiques et l'accès aux marchés pour les petites entreprises qui offrent souvent des solutions avec un meilleur rapport coût-efficacité. ”

Emile Eicher,
Bourgmestre de la Commune de Clervaux et
Président du Syndicat des Villes et Communes
Luxembourgeoises (SYVICOL)

Nous avons appelé à ce que des règles européennes sur les marchés publics respectent le principe de subsidiarité et le libre arbitre des collectivités

L'avenir de nos services publics ou services d'intérêt général dans le contexte du marché unique a été ces dernières années au cœur du débat européen. Ainsi, le CCRE et ses membres s'opposent aux règles européennes sur les marchés publics trop détaillées lorsqu'elles contreviennent au respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité. En effet, ces règles court-circuitent le niveau local et régional en matière de prise de décision.

En particulier, le CCRE défend le droit du choix par les collectivités territoriales de leur mode de gestion des services publics (gestion directe, délégation, concession, partenariat public-privé, etc.).

De plus, le CCRE recommande qu'une réglementation de l'UE sur les marchés publics soit responsable mais également flexible quant au choix du fournisseur avec la meilleure offre financière tout en prenant en compte l'aspect environnemental et social.

Et demain ?

- Le projet de directive sur les marchés publics devrait être soumis au vote en 2013. Le CCRE continuera donc à œuvrer afin de voir les règles de passation des marchés publics simplifiées et rendues plus flexibles.



Nous avons renforcé la participation des associations nationales de collectivités dans le dialogue social

En tant qu'organisation représentative reconnue par les institutions européennes, le CCRE a créé un focus-groupe sur les collectivités en leur qualité d'employeurs afin de coordonner la voix des employeurs locaux et régionaux au sein du Comité européen pour le dialogue social.

Nous avons lancé le projet « Postes de travail du futur » dans le cadre du dialogue social européen

Le CCRE et la Fédération Syndicale des Services Publics (FSESP) se sont associés pour mener une réflexion sur l'avenir du lieu de travail au sein des collectivités territoriales, dans le cadre du dialogue social européen.

Le projet, qui s'étendait sur un an, avait pour objectif de soutenir la création et le maintien de services publics de qualité grâce à une main d'œuvre durable. Il visait également à développer le dialogue social entre les syndicats de salariés et les associations patronales dans l'administration locale et régionale tant au niveau national qu'au plan européen.

“ *En dépit de l'impact de la crise sur nos villes et nos régions qui nous affecte tous, nous devons fournir des services de qualité à nos citoyens. Ces services doivent être délivrés par des professionnels hautement qualifiés, à travers l'échange de bonnes pratiques et le dialogue social, afin de trouver des solutions durables pour nos communautés.* ”

Steve Comer,
Membre du Conseil Municipal de Bristol

Et demain ?

- Les conclusions du projet ont été présentées au cours d'une conférence à Prague, en République tchèque, le 15 octobre 2012 et ont fait l'objet d'une publication présentant les recommandations formulées afin de développer un cadre européen d'action pour l'emploi dans les municipalités et les régions. Le CCRE se penchera également sur la réorganisation des services publics au niveau local et régional.

Notre fonctionnement

Une organisation politique représentative et démocratique

Les principaux organes décisionnels du CCRE sont le Comité directeur et le Bureau exécutif.

Le **Comité directeur** approuve le budget et le programme de travail annuel, décide des grandes lignes politiques et des demandes d'adhésion. Il est composé de plus de 170 membres élus pour trois ans. Chaque délégation nationale dispose d'un nombre de sièges proportionnel à sa population.

Le **Bureau exécutif** est composé du président du CCRE, de deux co-présidents, des présidents délégués, des vice-présidents et du secrétaire général.

Le Bureau assure le suivi des décisions du Comité directeur. Entre deux réunions du Comité, il est responsable du travail et des choix politiques du CCRE.

Depuis décembre 2010, et pour une durée de trois ans, le président du CCRE est Wolfgang Schuster, ancien maire de Stuttgart. Ses récents prédécesseurs sont Michael Häupl (2004 – 2010) et Valéry Giscard d'Estaing (1997 – 2004).

Le **président** est élu par le Comité directeur. Il représente le CCRE et préside les réunions statutaires.

Les deux **co-présidents** sont élus par le Comité directeur.

Les **présidents délégués** sont nommés par le président et approuvés par le Comité directeur. Ils assistent le président dans sa mission de représentation du CCRE.



Le secrétaire général est responsable de la gestion efficace du Secrétariat général qui est composé d'une vingtaine de personnes. Il conseille les organes dirigeants et met en œuvre leurs décisions. Le secrétaire général est élu par le Comité directeur pour un mandat de six ans. Frédéric Vallier occupe cette fonction depuis février 2010.

Notre budget

Environ 85% du budget du CCRE provient des cotisations annuelles de ses associations membres dont le montant varie d'un pays à l'autre en fonction de leur PNB et du nombre

d'habitants. Celles-ci s'élèvent à environ 1,7 millions d'euros auxquels s'ajoute une subvention de la Commission européenne de 240 000 euros par an que le CCRE reçoit depuis plusieurs années au titre de ses actions dans le cadre du programme « Europe pour les citoyens ».

Le CCRE participe également au développement de projets tel que PLATFORMA, la Convention des Maires et l'Observatoire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Comment participer ?

Devenez acteurs de l'Europe locale et régionale

Le CCRE est votre organisation de collectivités européennes. A ce titre, nous avons besoin de la participation des élus et experts locaux et régionaux pour développer nos idées, nourrir nos réflexions et porter la voix des municipalités et régions et de leurs dirigeants auprès des institutions européennes.

Le travail et les activités du CCRE sont organisés autour de deux piliers complémentaires : influencer les politiques et législation européennes (stratégie de lobbying) et permettre l'échange d'expériences et de connaissances (stratégie du savoir).

Les structures de travail du CCRE tendent à assurer la cohérence et la continuité de ces deux piliers. Les commissions et les plateformes thématiques nourrissent les débats politiques, les focus-groupes

concentrent leurs efforts sur des initiatives législatives spécifiques, alors que les observatoires et réseaux thématiques servent à assurer l'échange d'informations et d'expériences.

Les **commissions** et les **plateformes thématiques** sont des organes permanents, composés majoritairement d'élus locaux et régionaux. Elles participent à des débats politiques avec les institutions européennes et aident le CCRE à jouer son rôle de porte-parole des autorités locales et régionales européennes et de leurs associations nationales.

Exemple : égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, développement territorial et local durable

“ Pour développer nos idées et construire une parole commune, nous avons besoin de la participation du plus grand nombre et en particulier, de celles des élus locaux et régionaux. Je vous invite donc à rejoindre nos réseaux, plateformes, commissions et observatoires. ”

Frédéric Vallier,
Secrétaire général du CCRE

Les **focus-groupes** sont composés d'un nombre plus restreint d'experts et ont en général une durée limitée. Chacun d'entre eux traite un sujet spécifique et alimente activement le travail de lobbying du CCRE auprès des institutions européennes.

Exemple : politique de cohésion, jumelages, qualité de l'air, marchés publics, gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs

Les **réseaux thématiques** sont ouverts à un plus grand nombre d'experts et d'élus possédant une expérience particulière dans un domaine donné. Ils ont pour objectif d'échanger des connaissances et des expériences et contribuent aux débats au niveau européen.

Exemple : diversité et intégration, dialogue intergénérationnel

Les **observatoires** sont composés d'experts internes et externes au CCRE. Les participants travaillent ensemble avec l'aide de nos membres pour mener des enquêtes et des études au sein du réseau du CCRE. Leur travail contribue à la rédaction de rapports et d'analyses qui seront utilisés dans le travail de lobbying auprès des institutions européennes.

Exemple : crise et décentralisation, égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Chacune des structures de travail du CCRE est présidée par une de nos associations membres, une seconde association assurant la seconde association assurant la vice-présidence. Chaque structure s'appuie sur l'un des membres du Secrétariat général du CCRE.

Les structures se réunissent physiquement à intervalles réguliers. Toutefois, pour éviter des déplacements coûteux et permettre une plus large participation, les réunions sont organisées en liaison avec les réunions statutaires et de plus en plus également en utilisant les nouvelles technologies.



www.ccre.org

CCRE-CEMR

Square de Meeûs 1
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 511 74 77
info@ccre-cemr.org

www.ccre.org



L'Europe pour
les citoyens

Ce projet a été financé avec
le soutien de la Commission
européenne